DE Date de télétransmission : 16/06/2020 Date de réception préfecture : 16/06/2020



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2020

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 16 juin 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 4 juin 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 12
	Votes: Pour:12 - Contre: - Abstentions:

Le 12 juin 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU (en audioconférence), M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : M. Benoît BITEAU, M. Pascal DUFORESTEL Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON (en visioconférence) Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON, M. Arnaud CHARPENTIER (en

visioconférence)

Au titre des communes: Mme Catherine TROMAS, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Bernard BORDET

Étaient représentés :

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : M. Stéphane VILLAIN Au titre des communes : M. Jérémy BOISSEAU

Étaient excusés :

M. Maxence DE RUGY, M. Guy MOREAU, M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Marc THEBAULT, M. Yann HELARY, M. Michel SIMON, M. Jean-Claude RICHARD, M. Xavier GARREAU

Paiement pour les services Environnementaux : demande de financement



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr



Accusé de réception en préfecture 079-257902205-20200612-2020BU0612BA1-

DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

Paiement pour les services Environnementaux : demande de financement

Contexte

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose un appel à initiatives "expérimentation pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)".

Il s'agit de dispositifs d'aides financières destinées aux agriculteurs. Ils seraient ainsi rémunérés du fait de leur engagement pour la préservation de la biodiversité, des paysages, des zones humides...
Le comité de pilotage Mesures Agri-Environnementales (MAE) Marais poitevin du 28 janvier 2020, animé par l'EPMP, a acté le principe d'une candidature "Marais poitevin" et a proposé que le Parc en soit le pilote. Les financements attribués par l'Agence sont destinés à l'élaboration du projet à savoir : détermination du secteur concerné, caractérisation du service rendu par les exploitants, évaluation de la rémunération. Le coût du projet est évalué à 50 000 € et serait financé à 50 % par l'Agence, 40 % par l'EPMP et 10 % par le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le Président a adressé la candidature du Parc fin mars, la date butoir pour l'envoi de cette dernière étant fixée au 31 mars 2020.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières si le projet devait être retenu par l'Agence.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy